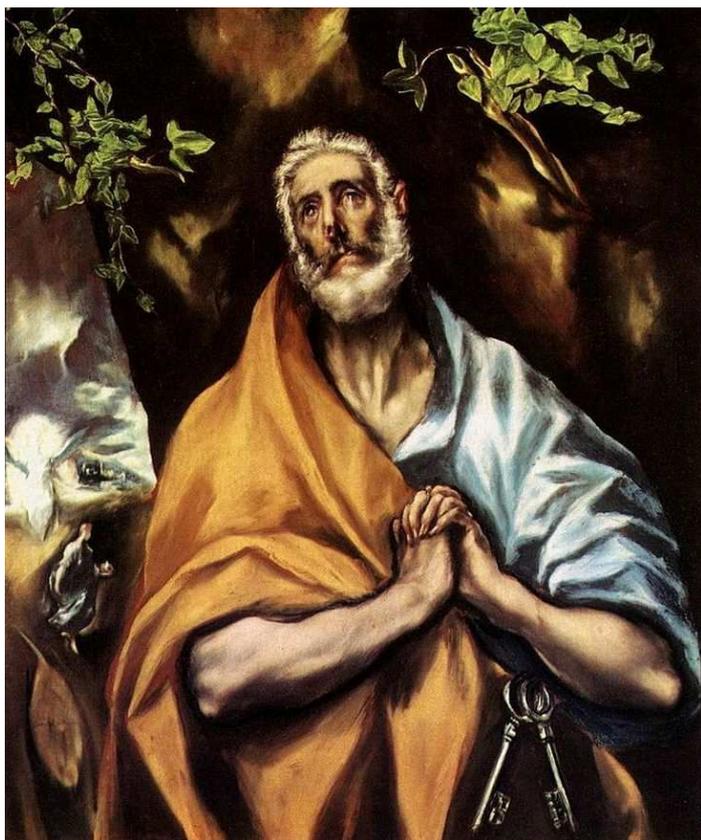


De la pénitence à la réconciliation

Le pardon des péchés offert par le sacrement de réconciliation ouvre un chemin de conversion qui inscrit le salut dans la vie concrète de chaque croyant et de toute l'Église.

- Hélène Bricout, Professeur d'histoire et de théologie de la liturgie à l'Institut catholique de Paris., le 14/05/2019



La célébration du sacrement qui s'est longtemps appelé « *pénitence* » est codifiée dans un livre liturgique intitulé *Célébrer la pénitence et la réconciliation*, issu de la réforme liturgique dont les principes ont été posés par le concile Vatican II. Ce titre témoigne d'emblée de plusieurs déplacements dans la manière de vivre et de penser le sacrement.

Se détourner du mal

En premier lieu, le mot « *pénitence* » n'a pas été jugé suffisant pour désigner ce que le sacrement propose. En effet, le sens du mot a évolué dans l'histoire, en se chargeant d'une représentation « *peineuse* », celle d'efforts à accomplir pour obtenir le pardon. Tel n'était pas le sens initial du terme : *paenitemini*, du verbe *paenitere* (et qui donne aussi *paenitentia*, traduction du grec *metanoia*), c'est en latin l'appel du Christ : « *Convertissez-vous* », détournes-vous du mal et accueillez le Royaume qui vient. Étymologiquement, *pénitence* et *conversion* sont donc la même chose : il s'agit de changer de vie, de comportement, de mode de relation à Dieu et aux autres, ou de quitter une situation de péché, suite à l'appel du Christ.

En second lieu, le verbe « *célébrer* » exprime au moins deux caractéristiques fondamentales d'un acte liturgique : il est ecclésial et public (on ne « célèbre » pas tout seul), et il se réfère au mystère pascal. Le mystère pascal désigne l'œuvre de salut de Dieu, dont le point culminant est la Passion, la mort et la résurrection du Christ : « *Nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils* » (Rm 5, 10). La célébration de la pénitence et de la réconciliation fait mémoire de notre salut, et actualise le salut reçu de la Croix du Christ. Plus largement, toute l'histoire du salut montre que Dieu rejoint sans cesse l'être humain qui se fourvoie dans l'infidélité.

En réalité, c'est dans le baptême que « *nous sommes passés par la mort avec le Christ* » (Rm 6, 8). Les baptisés savent qu'ils sont déjà morts avec le Christ pour ressusciter avec lui. Ils sont déjà entrés dans l'Alliance « *nouvelle et éternelle* » avec Dieu, et ils ont reçu l'Esprit saint qui fait d'eux des créatures nouvelles dans le Christ. Ils ont vocation à la sainteté, au déploiement de la dynamique baptismale dans toute leur vie. Mais dans leur vie quotidienne, ils font l'expérience des limites de leur condition humaine, soumise à la tentation et au mal. Il arrive même qu'ils agissent en contradiction grave avec leur Alliance avec Dieu, avec leur vocation baptismale, avec l'Évangile. Les premiers chrétiens se sont très vite confrontés à la tentation d'abandonner l'Alliance au moment des persécutions : ceux qui avaient renié leur foi au Christ étaient-ils définitivement hors d'atteinte du salut, coupés de l'amour de Dieu ?

Premier sacrement de réconciliation : le baptême

En prévoyant des modalités particulières pour signifier la réconciliation avec Dieu après une grave rupture d'Alliance, l'Église a agi conformément à sa conviction profonde, selon laquelle aucun péché n'est impardonnable : le Christ est mort « *pour tous* », Dieu accueille toujours celui qui se tourne à nouveau vers lui, celui qui se « *convertit* ». C'est ainsi qu'est né le sacrement de la réconciliation. Le terme désignait à l'origine l'acte par lequel le « *pénitent* », au terme d'un long chemin de conversion, était pleinement réintégré dans l'Église. Ce processus a connu des formes diverses au cours de l'histoire.

Si le baptême est le premier sacrement de la réconciliation, l'eucharistie est aussi « *le sacrement qui nous réconcilie avec (Dieu)* » (Prière eucharistique n. 3). Cette expression exprime ce que le concile de Trente affirmait en un autre langage : « *Apaisé par l'oblation de ce sacrifice, le Seigneur, en accordant la grâce et le don de la pénitence, remet les crimes et les péchés, même ceux qui sont énormes* » (Session 22, ch. 2).

Plus largement, d'autres pratiques traduisent la réalité de la conversion et de la réconciliation dans la vie des chrétiens. Augustin signalait déjà, pour le pardon des « *fautes légères* » ou quotidiennes, la récitation du Notre Père (avec la demande « *pardonne-nous nos offenses...* »), la prière personnelle, le pardon des offenses, la participation à la réconciliation des ennemis, l'aumône, la communion eucharistique... Aujourd'hui on peut inclure aussi la relecture de vie, la méditation de l'Écriture, la direction spirituelle... On le voit, le sacrement de la pénitence et de la réconciliation n'a pas l'exclusivité de sa mission réconciliatrice, ni de l'expression de la vie chrétienne comme « *vie pénitentielle* », c'est-à-dire, une fois encore, vie de conversion.

Intensifier la vie chrétienne

C'est peut-être en se mettant à l'écoute du Rituel que l'on en perçoit au mieux le sens. Selon les *Préliminaires* du Rituel, le sacrement de la pénitence exerce sa spécificité particulièrement en trois occasions : il vient renouer avec la dynamique baptismale après une rupture de l'alliance avec Dieu (faute grave) ; il participe au discernement et à la préparation spirituelle de décisions cruciales (mariage, vie religieuse...) ; ou, de manière plus régulière, il nourrit « *une recherche assidue pour que la grâce du baptême porte ses fruits* » (confession plus régulière). C'est donc toujours une vie chrétienne à relancer, à intensifier ou à réorienter qui est à l'horizon du sacrement.

Il s'agit d'un processus dans le temps, qui commence bien avant la rencontre avec le prêtre, et qui se poursuit au-delà. Dans une prière, le prêtre dit : « *L'Esprit saint vous a conduit jusqu'ici ; demandons-lui de nous éclairer, l'un et l'autre, maintenant, pour célébrer dans l'Église le pardon du Seigneur* ». La relecture de vie à la lumière de la Parole de Dieu, et l'action de l'Esprit, poussent le baptisé au discernement des failles de sa vie, au repentir (la « *contrition* »), à la formulation des torts commis (la « *confession* »), à l'accueil du pardon (l'absolution) et à l'inscription dans sa vie d'un signe de conversion qui l'aidera à mieux lutter contre ses défauts (la « *satisfaction* »).

Conversion du pécheur, conversion de l'Église

La même prière révèle que la conversion d'un pénitent n'est pas une affaire privée : elle concerne toute l'Église, car c'est toute l'Église, « *à la fois sainte et appelée à se purifier* », qui a encore et toujours besoin de conversion (*Préliminaires*, reprenant le texte conciliaire *Lumen gentium* 8) : un pécheur qui se détourne de ses fautes participe à la conversion de l'Église, il devient plus perméable à l'action de l'Esprit et témoigne du pardon que l'Église a pour mission d'annoncer. La possibilité d'une célébration communautaire, même lorsque le sacrement est reçu individuellement, manifeste l'attitude de l'Église qui prend en charge communautairement le péché et la réconciliation, et diffuse celle-ci. L'une des prières d'action de grâce l'exprime ainsi : « *Dieu qui as réconcilié avec toi toute l'humanité en lui donnant ton propre Fils, fais-nous goûter cette réconciliation dans la vérité de notre vie pour que se lève sur le monde la joie de ta résurrection* ». Le pardon reçu est appelé à prendre corps dans la vie concrète et quotidienne des baptisés.

De même, le Rituel promeut des célébrations pénitentielles sans réception du sacrement, pour nourrir la maturation de la conversion personnelle et ecclésiale.

La Parole de Dieu n'est pas accessoire, car elle annonce la miséricorde, appelle à la conversion, aide au discernement ; mais sa place varie au cours de la célébration. Si celle-ci est communautaire, elle prend place naturellement dans une « *liturgie de la Parole* ».

Pas d'aveu sans confiance en Dieu

Recevoir le sacrement consiste à « *confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché* » : c'est la confiance explicite en la miséricorde de Dieu qui permet l'aveu des fautes.

Le pardon des péchés est une œuvre trinitaire, comme le souligne la formule d'absolution : « *Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde ; par la mort et la résurrection de son Fils il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit saint pour la rémission des péchés...* ». Recevoir le pardon de Dieu replace le pénitent dans la communion trinitaire, et en même temps dans celle de l'Église, Corps du Christ.

Recevoir « *le sacrement de la pénitence et de la réconciliation* », c'est à la fois faire pénitence et se laisser réconcilier. C'est redécouvrir que le baptisé est fondamentalement un pécheur pardonné : la réconciliation avec Dieu porte la vie baptismale et contribue à inscrire le salut dans la vie concrète des croyants et de l'Église.